

ARVERNE GROUP

Société anonyme

2, avenue du Président Pierre Angot

64000 Pau

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

KPMG S.A.
Immeuble Poincaré
4, boulevard Lucien Favre
64052 Pau Cedex

S.A. au capital social de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ARVERNE GROUP

Société anonyme

2, avenue du Président Pierre Angot
64000 Pau

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société ARVERNE GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts et l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ARVERNE GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des permis exclusifs de recherche	
Notes 9.1 « Immobilisations incorporelles » et 9.4 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés	
Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Au 31 décembre 2024, le montant des permis exclusifs de recherche (PER) du groupe inclus dans les immobilisations incorporelles de 52,5 millions d'euros s'élève à 33 millions d'euros pour les PER de 2gré et 19 millions d'euros pour les PER de Lithium de France, et représente 21 % du total bilan.	Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction du Groupe et celles des filiales opérationnelles pour procéder aux tests de dépréciation. Nous avons considéré l'ensemble des tests de dépréciation des PER effectués par le Groupe.

<p>Ces actifs, comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et de ce fait, non amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable de l'actif à tester, tel qu'indiqué en note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Ces tests n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des PER était un point clé de l'audit, en raison de leur caractère significatif dans les comptes de votre groupe et dans la mesure où leur valeur recouvrable fondée sur la base d'évaluations indépendantes, transactions avec des tiers, ou encore sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation de jugements et d'estimations importants de la direction.</p>	<p>L'étendue et la nature de nos travaux ont été adaptées selon la nature des PER et l'importance du risque de perte de valeur de ces actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les PER dont la valeur recouvrable est estimée sur la base d'évaluations indépendantes ou de transactions avec des tiers, nous avons : <ul style="list-style-type: none"> ○ rapproché la valeur d'utilité retenue avec les éléments de valorisation figurant dans la documentation obtenue ; ○ réalisé des analyses de sensibilité sur les hypothèses structurantes en cas d'étude réalisée à une date différente ; ○ apprécié la conformité de la méthodologie appliquée au regard des normes comptables en vigueur. - Pour les PER dont la valeur recouvrable est estimée sur la base de prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nous avons : <ul style="list-style-type: none"> ○ apprécié la qualité du processus d'établissement des prévisions ; ○ apprécié la cohérence des prévisions des flux de trésorerie au regard du contexte économique et opérationnel du PER ; ○ apprécié la cohérence des principales hypothèses retenues (capex, coûts d'exploitation, prix de vente et production) au regard des analyses de marché ; ○ apprécié, avec le support de nos spécialistes en évaluation, les différents paramètres sur lesquels se fondent les taux d'actualisation ; ○ analysé la sensibilité du calcul de la valeur recouvrable des PER à une variation des principales hypothèses retenues. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans la note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>
---	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ARVERNE GROUP par les statuts en date du 15 mars 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'assemblée générale du 14 septembre 2023 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans le 5^{ème} exercice de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans le 2^{ème} exercice, dont respectivement 4 et 2 exercices depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Pau et Paris-La Défense, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

 *Nicolas Castagnet*

Nicolas CASTAGNET

Deloitte & Associés

 *Emmanuel Rollin*

Emmanuel ROLLIN

18.1 Comptes consolidés établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Tous les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

18.1.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros		31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Chiffre d'affaires	6.2	14 147	10 092
Autres produits de l'activité	6.3	1 044	1 241
Production immobilisée	6.3	6 503	2 841
Achats consommés	6.4	(2 012)	(574)
Charges externes	6.4	(16 743)	(10 836)
Charges de personnel	6.5	(20 326)	(13 110)
Impôts et taxes		(335)	(292)
Autres charges d'exploitation	6.4	(650)	(1 291)
Résultat opérationnel courant avant amortissements		(18 371)	(11 928)
Dotation aux amortissements		(2 397)	(1 898)
Résultat opérationnel courant		(20 768)	(13 826)
Autres produits opérationnels non courants	6.6	-	13 435
Autres charges opérationnelles non courantes	6.6	-	(60 939)
Résultat opérationnel		(20 768)	(61 330)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7	4 871	4 933
Coût de l'endettement financier brut	7	(659)	(807)
Produit de l'endettement financier net		4 212	4 126
Autres produits financiers	7	7 059	2 691
Autres charges financières	7	(74)	(272)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	5.3	(1 750)	0
Résultat avant impôt		(11 322)	(54 784)
Impôts sur les bénéfices	8	197	968
RÉSULTAT NET TOTAL		(11 126)	(53 816)
Part du Groupe		(9 993)	(52 035)
Part des participations ne donnant pas le contrôle		(1 133)	(1 782)
Résultat par action (en euros)	11	(0,25)	(2,34)
Résultat dilué par action (en euros)	11	(0,25)	(2,34)

18.1.2 État du résultat global consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net		(11 126)	(53 816)
Autres éléments du résultat global recyclables		-	-
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	6.5.2	44	(30)
Impôts différés liés		(11)	8
Autres éléments du résultat global non recyclables		33	(23)
RÉSULTAT GLOBAL		(11 093)	(53 839)
Part du Groupe		(9 960)	(52 057)
Part des participations ne donnant pas le contrôle		(1 133)	(1 782)

18.1.3 État de la situation financière consolidée | actif

En milliers d'euros	Note	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Immobilisations incorporelles	9.1	53 056	39 192
Immobilisations corporelles	9.2	52 274	19 445
Titres mis en équivalence	5.6	0	0
Actifs financiers	9.5	0	0
Impôts différés actifs	8.1	3 148	3 448
Actifs non courants		108 478	62 085
Stocks	9.6	2 212	413
Créances clients et actifs de contrat	9.6	7 539	2 653
Créances d'impôts exigibles	9.6	622	57
Autres actifs financiers	9.5	321	1 096
Autres actifs courants	9.6	12 114	12 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	123 834	143 229
Actifs courants		146 641	160 012
TOTAL ACTIF		255 119	222 097

18.1.4 État de la situation financière consolidée | passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
Capital	11.1	398	398
Primes liées au capital		193 903	193 903
Autres réserves		23 411	21 621
Résultats accumulés		(51 831)	203
Résultat de l'exercice		(9 993)	(52 035)
Capitaux propres – part du Groupe		155 888	164 092
Participations ne donnant pas le contrôle		13 993	14 346
Participations ne donnant pas le contrôle		13 993	14 346
Total capitaux propres		169 881	178 438
Emprunts et dettes financières	13	7 269	9 593
Autres passifs financiers	14	5 136	-
Dettes locatives	13	24 569	311
Passif au titre des engagements liés au personnel	6.5	862	418
Provisions non courantes	12	1 241	1 214
Autres passifs non courants	15	1 628	3 437
Impôts différés passifs	8.1	5 314	5 465
Total passifs non courants		46 018	20 438
Emprunts et dettes financières – courant	13	2 021	1 567
Autres passifs financiers et dérivés	14	3 074	7 260
Dettes locatives – courant	13	4 381	289
Provisions	12	901	992
Dettes fournisseurs	15	10 230	3 746
Dettes d'impôt exigible	15	10 209	7 087
Autres passifs courants	15	8 403	2 278
Total passifs courants		39 219	23 221
Total des passifs		85 238	43 659
TOTAL PASSIF		255 119	222 097

18.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Note	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(11 126)	(53 816)
<i>Ajustements pour :</i>			
• Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation		2 821	2 262
• <i>Badwill</i>	5.3	-	(6 496)
• Coût de l'endettement financier net	7	659	807
• Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalence (nette d'impôt)		1 750	(0)
• Résultat de cession d'actifs immobilisés		(3)	(6 722)
• Impôt sur le résultat	8.1	(197)	(968)
• Augmentation (diminution) de la juste valeur des passifs financiers dérivés	7	(4 186)	(2 327)
• Coût d'accès au marché	5.2	-	54 102
• Charges et produits calculés liés au paiement en actions	6.5	2 402	2 282
• Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(2 903)	(87)
Total des éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		343	42 853
Total marge brute d'autofinancement		(10 783)	(10 964)
<i>Variations des :</i>			
• Stocks		(1 091)	-
• Créances clients et autres débiteurs	9.6	(4 068)	2 053
• Dettes fournisseurs et autres créditeurs	15	5 682	2 121
• Autres créances/dettes courantes	9.6	4 048	(8 690)
Total des variations		4 571	(4 515)
FLUX DE TRÉSorerIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(6 212)	(15 479)
Impôts payés		(748)	130
TRÉSorerIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(6 959)	(15 349)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	(9 502)	(15 590)
Dépenses de développement capitalisées	9	(10 419)	(5 914)
Subventions d'investissements (incl. CIR comprenant des frais activés)		-	508
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	3 996	2 841
Augmentation d'actifs financiers	9.5	(144)	(68)
Diminutions d'actifs financiers	9.5	40	73
Variations de périmètre		(1 024)	(2 294)
TRÉSorerIE NETTE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		(17 055)	(20 444)
Augmentation de capital	11	-	98 198
Augmentation de capital souscrite par les participations de donnant pas le contrôle	5	520	16 592
Acquisition et cession d'actions propres		214	(191)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	13.2	1 323	15 499
Remboursement d'emprunts et dettes financières	13.2	(463)	(7 730)
Apport en compte courant sur Herrenknecht		4 525	-
Libération du compte séquestre		-	206 578
Exercice des demandes de rachat des actionnaires du SPAC	5.2	-	(152 467)
Encaissement (remboursement) des autres flux de financement	13.2	(92)	-
Paiement de dettes de loyers	13.2	(1 012)	(215)
Intérêts payés sur emprunts et dettes financières	13.2	(280)	(396)
Intérêts payés sur dettes de loyer	13.2	(115)	(13)
TRÉSorerIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		4 620	175 856
VARIATION NETTE DE TRÉSorerIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerIE		(19 394)	140 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	10	143 229	3 165
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		123 834	143 229

18.1.6 État de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Notes	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultats accumulés	Résultat	Total des capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2023		314	843	(7 005)	1 850	(1 646)	(5 644)	748	(4 896)
Résultat de l'exercice						(52 035)	(52 035)	(1 782)	(53 816)
<i>dont coûts d'accès au marché sur paiement fondé en actions</i>						(54 102)	(54 102)		(54 102)
Autres éléments du résultat global de l'exercice							(23)		(23)
Résultat global de l'exercice							(52 035)	(1 782)	(53 839)
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(1 646)	1 646	-	-
Rapprochement Transition		5.2	(24)	102 720	274		102 970	(236)	102 734
Conversion de l'emprunt obligataire		13.2	15		13 205		13 220		13 220
Augmentation de capital lié au PIPE		11.1	93	90 375			90 468		90 468
Augmentation de capital Lithium de France		5.4			7 724		7 724	16 592	24 316
Annulation de l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Lithium de France		14			10 057		10 057	1 267	11 324
Emission des BSA B de Lithium de France		14			(4 410)		(4 410)	(2 639)	(7 049)
Exercice des BSA d'Arverne Group			6				6		6
Paiement en actions		6.5.3			1 886		1 886	395	2 282
Imputation des actions propres sur les réserves					(191)		(191)		(191)
Effet d'actualisation des dettes financières net d'impôt					95		95		95
Reconstitution de la réserve légale				(40)	40		-		-
Autres ajustements					(32)		(32)		(32)
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		84	193 060	28 649	(1 646)	1 646	221 793	15 379	237 173
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023		398	193 903	21 621	203	(52 035)	164 092	14 346	178 438
Situation au 1^{er} janvier 2024		398	193 903	21 621	203	(52 035)	164 092	14 346	178 438
Résultat de l'exercice						(9 993)	(9 993)	(1 133)	(11 126)
Autres éléments du résultat global de l'exercice							33		33
Résultat global de l'exercice							(9 993)	(1 133)	(11 093)
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(52 035)	52 035	-	-
Mouvements sur actions propres							214		214
Paiement en actions		6.5.3			2 247		2 247	155	2 402
Mouvements sur le capital de Lithium de France					(252)		(252)	172	(79)
Souscription au capital des participations ne donnant pas le contrôle - Drilldeep							-	520	520
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle - Drilldeep					(453)		(453)	(67)	(520)
Total des transactions avec les propriétaires de la Société				1 756	(52 035)	52 035	1 756	780	2 536
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024		398	193 903	23 411	(51 831)	(9 993)	155 888	13 993	169 881

18.1.7 Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 1 Description du Groupe	166		
NOTE 2 Base de préparation	166	NOTE 9 Immobilisations incorporelles et corporelles	184
2.1 Déclaration de conformité	166	9.1 Immobilisations incorporelles	184
2.2 Évolution du référentiel comptable	166	9.2 Immobilisations corporelles	185
2.3 Recours à des estimations et aux jugements	166	9.3 Contrats de location	187
2.4 Base d'évaluation	167	9.4 Tests de dépréciation	189
2.5 Devise fonctionnelle et de présentation	167	9.5 Actifs financiers courants	189
		9.6 Créances clients et autres actifs courants	190
NOTE 3 Faits significatifs	167	NOTE 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie	190
3.1 Faits marquants 2023	167	NOTE 11 Capitaux propres consolidés	191
3.2 Faits significatifs de la période	167	11.1 Capital social	191
NOTE 4 Événements postérieurs à la clôture	167	11.2 Gestion du capital	191
NOTE 5 Périmètre de consolidation	168	11.3 Résultat par action	191
5.1 Périmètre au 31 décembre 2024	169	NOTE 12 Provisions et passifs éventuels	192
5.2 Acquisition SCI du Ponant de Maisse	169	NOTE 13 Emprunts et dettes financières	193
5.3 Participations ne donnant pas le contrôle	170	13.1 Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières	193
5.4 Entités mises en équivalence	171	13.2 Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux	194
NOTE 6 Données opérationnelles	173	NOTE 14 Autres passifs financiers et dérivés	195
6.1 Information sectorielle	173	14.1 Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de DrillDeep	196
6.2 Chiffre d'affaires	175	14.2 Compte courant passif	196
6.3 Autres produits et production immobilisée	176	14.3 Bons de souscription d'actions de Lithium de France « BSA Ratchet B »	196
6.4 Charges opérationnelles	177	NOTE 15 Fournisseurs et autres passifs courants et non courants	197
6.5 Personnel et effectifs	177	NOTE 16 Instruments financiers et gestion des risques	196
6.6 Produits et charges opérationnels non courants	180	16.1 Classement et juste valeur des instruments financiers	198
NOTE 7 Résultat financier	181	16.2 Gestion des risques	197
NOTE 8 Impôts sur le résultat	182	NOTE 17 Transactions avec les parties liées	200
8.1 Charge d'impôt sur le résultat	182	NOTE 18 Engagements hors bilan	200
		NOTE 19 Honoraires des commissaires aux comptes	199

Note 1 Description du Groupe

Arverne Group (« la Société ») est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le compartiment général d'Euronext Paris sous le mnémonique « ARVEN ». Le siège social de la Société est basé 2, avenue du Président Pierre Angot, 64000 Pau, France. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») ainsi que ses participations dans des entreprises associées et coentreprises.

La Société est spécialisée dans la valorisation des ressources souterraines pour les transformer en énergie écologique, locale, renouvelable et au service de la prospérité des territoires. Acteur industriel intégré, de l'exploration au forage jusqu'à la production et la vente aux utilisateurs finaux, ArverneGroup se positionne sur l'ensemble de la chaîne de valeur avec l'objectif de devenir le leader français de la géothermie et de ses produits dérivés dont le lithium géothermal bas carbone.

Note 2 Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) tel qu'adopté par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le 26 mars 2025 et dont les principes sont applicables au 31 décembre 2024.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : *Financial reporting* – European Commission (europa.eu).

2.2 Évolution du référentiel comptable

Textes applicables au 1^{er} janvier 2024

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2023, à l'exception des évolutions de référentiel intervenues depuis cette date. A ce titre, l'IASB a publié les amendements suivants, applicables aux comptes 2024 :

- amendement à IAS 1, « Présentation des états financiers » – classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- amendement à IAS 7, « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7, « Instruments financiers : Information à fournir » – Accords de financement de fournisseurs ;
- amendement à IFRS 16, « Contrats de location » – Obligation locative découlant d'une cession-bail.

L'application de ces amendements n'entraîne pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2024.

Fondé en 2018, Arverne Group a organisé le développement de ses activités autour de plusieurs filiales dont les principales sont 2gré (vente de chaleur issue de la géothermie), Lithium de France (extraction et vente de lithium géothermal), ainsi qu'Arverne Drilling Services et DrillHeat qui opèrent les forages.

Arverne Group est devenue entreprise à mission en mai 2022, selon la loi Pacte. Cette mission, la Société l'a formulée en quelques lignes, qui signent la raison d'être du Groupe :

« Par son savoir-faire unique, le Groupe libère le potentiel des géo-ressources et les valorise durablement pour une transition énergétique pragmatique au service de la prospérité des territoires. »

Textes applicables à partir de 2025 et non anticipés par le groupe

IFRS 18, « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;

IFRS 19, « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir » ;

Amendements relatifs aux normes suivantes :

- IFRS 9 et IFRS 7 : classification et évaluation des instruments financiers ;
- IFRS 9 et IFRS 7 : Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature ;

Le Groupe est en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

2.3 Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers, la direction a exercé des jugements et effectué des estimations comptables ; elles ont pu affecter l'application des méthodes comptables du Groupe, les montants présentés au titre de certains actifs et passifs et au titre de certains produits et charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

2.3.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 9.1 – Immobilisations incorporelles : détermination de la date de début d'activation des coûts des permis exclusifs de recherche (PER) ;
- Note 9.3 – Durée du contrat de location : détermination du caractère raisonnablement certain ou non de l'exercice des options de prolongation et de résiliation des contrats.

2.3.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont données dans les notes suivantes :

- Notes 8.1.3 et 8.1.4 – Actifs d'impôt différé : disponibilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels il est possible d'imputer des pertes fiscales reportées en amont et les différences temporaires déductibles ;
- Note 9.4 – Tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles : appréciation de l'existence d'éventuels indices de perte de valeur et estimation de la valeur recouvrable des actifs ;
- Note 13.2 et 16.1 – Instruments financiers : détermination de leur juste valeur conformément à la norme IFRS 9 et IFRS 13.

Note 3 Faits significatifs

3.1 Faits marquants 2023

Le 19 septembre 2023, la société Arverne Group SAS a fusionné avec le *Special Purpose Acquisition Company (SPAC) Transition SA*. L'opération de fusion s'est assortie d'un placement réservé à une catégorie spécifique d'investisseurs (le PIPE). Ces opérations ont assuré la recapitalisation du Groupe à hauteur 139 millions d'euros.

3.2 Faits significatifs de la période

Crédit-bail immobilier sur la SCI Arverne immobilier

La SCI Arverne Immobilier a signé un contrat de crédit-bail immobilier avec la BNP. Les locaux, objet du contrat, abriteront le nouveau siège social du Groupe. Les travaux ont été engagés en 2024 et leur achèvement est prévu pour mai 2025. Le montant du projet est évalué à 2,3 millions d'euros. Le Groupe réalise l'installation géothermique du nouveau bâtiment.

Création de DrillDeep

Le 21 mars 2024, Arverne Group et la société Herrenknecht se sont associées pour créer la société de forage DrillDeep. Il s'agit d'une société par actions simplifiée d'un capital social de 2 millions d'euros dont Arverne Group détient 74 %. La société aura notamment pour vocation de réaliser les forages pour le compte de Lithium de France pour sa première campagne. La société est propriétaire du rig B04, transféré d'Arverne Drilling Services le 9 avril 2024, et dispose du rig B18 en vertu d'un contrat de crédit-bail signé le 14 mai 2024. Ce dernier, construit par Herrenknecht, coactionnaire de DrillDeep, a été mis à disposition de DrillDeep à compter du 19 décembre 2024.

Ce nouvel investissement réalisé en crédit-bail s'élève à 22,6 millions d'euros et constitue un actif stratégique pour le Groupe.

Note 4 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

2.4 Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur.

Les états financiers au 31 décembre 2024 du Groupe ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à partir de la date d'arrêt des états financiers.

2.5 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation du Groupe. L'ensemble des entités du périmètre ont l'euro comme monnaie fonctionnelle. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Aucun écart de change significatif n'est comptabilisé à date dans les comptes clos au 31 décembre 2024.

Acquisition SCI du Ponant de Maise

Le 27 décembre 2023, un contrat de vente de parts sociales de la SCI du Ponant de Maise, sous condition suspensive, a été signé entre Arverne Drilling Services et Entrepouse Group. Le 5 avril 2024, Arverne Drilling Services a acquis 100 % des parts de la SCI. La SCI du Ponant de Maise abrite les locaux et bâtiments techniques des sociétés de forage - Arverne Drilling Services, DrillDeep et DrillHeat - ainsi qu'un terrain de plusieurs hectares.

Création de la SCI Lithium de France Immobilière et crédit-bail immobilier

Le 4 juillet 2024, la SCI Lithium de France Immobilière a été créée dans le but de louer les locaux situés à Haguenau (Alsace) à la société Lithium de France. Le 19 décembre 2024, cette dernière a vendu ces locaux aux crédits-bailleurs Alsabail et Naticréditbail, associés dans la mise en place d'un contrat de crédit-bail immobilier avec la SCI. Un contrat de sous-location entre la SCI Lithium de France Immobilière et la société Lithium de France a été établi à cette même date.

Changement de compartiment

Le 4 novembre 2024, Arverne Group a annoncé le succès de son offre au public d'actions existantes, permettant de transférer la totalité des actions ordinaires composant le capital social de la Société ainsi que la totalité des bons de souscription d'actions (Market Warrants), auparavant cotés et admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, du compartiment professionnel vers le compartiment général d'Euronext Paris.

Note 5 Périmètre de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés (sauf pour les pertes ou profits liés à des transactions en devises étrangères).

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des coentreprises et une entreprise associée.

Selon IFRS 11, une coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Selon IAS 28, une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Selon IAS 28, les intérêts du Groupe dans une coentreprise et dans une entreprise associée sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers du Groupe incluent la quote-part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

Les gains découlant des transactions avec l'entreprise mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Lorsque la coentreprise subit des pertes, la valeur comptable de la participation est au maximum ramenée à une valeur nulle. Dans ce cadre, la valeur comptable de la participation correspond à celle des titres ainsi qu'aux autres intérêts à long terme faisant en substance partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, *i.e.* aux prêts dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible. Toute perte supplémentaire n'est comptabilisée au passif du Groupe que dans la limite de son obligation à financer les pertes ou de ses paiements effectués pour le compte de l'entreprise mise en équivalence. Il est considéré que le Groupe Arverne n'a pas une telle obligation vis-à-vis de ses entreprises mises en équivalence.

5.1 Périmètre au 31 décembre 2024

Les sociétés consolidées au sein du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Dénomination sociale	Pays	Activité	Pourcentage de détention	
			31/12/2024	31/12/2023
ARVERNE GROUP	France	Holding	100,00 %	100,00 %
ARVERNE DRILLING SERVICES	France	Forage	100,00 %	100,00 %
DRILLDEEP	France	Forage	74,00 %	-
ARVERNE CAUCASUS	France	Forage	14,70 %	14,70 %
AR WORLDWIDE	France	Forage	49,00 %	49,00 %
DRILLHEAT	France	Forage	50,00 %	50,00 %
ZGRE	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
FONGEOM	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOECK	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOECK PRODUCTION	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOFORON	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOHURT	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOHURT PRODUCTION	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOLONS	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOVAL	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOVEN	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOVEN ÉLECTRICITÉ	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOVEN PRODUCTION	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
GEOVIS	France	Géothermie	100,00 %	100,00 %
LITHIUM DE FRANCE	France	Production	62,11 %	62,56 %
MORY ÉNERGIES	France	Informatique	100,00 %	100,00 %
SCI ARVERNE IMMOBILIER	France	Location biens immobiliers	100,00 %	100,00 %
SCI LITHIUM DE FRANCE IMMOBILIERE	France	Location biens immobiliers	62,15 %	-
SCI DU PONANT DE MAISSE	France	Location biens immobiliers	100,00 %	-

5.2 Acquisition SCI du Ponant de Maisse

Structure capitalistique

La SCI du Ponant de Maisse est composée de 100 parts sociales d'une valeur nominale de 15 euros qui sont détenues en intégralité par la société Arverne Drilling Services.

Prix

Le 5 avril 2024, la société Arverne Drilling Services a définitivement acquis les parts sociales de la SCI du Ponant de Maisse pour un prix de base de 1 million d'euros auprès de la société Entrepose Group.

Un complément de prix, d'un montant de 54,7 milliers d'euros, a été déterminé postérieurement à la clôture correspondant à la trésorerie nette présente dans la société au moment du rachat.

Traitement dans les comptes consolidés

Cette acquisition a été analysée comme n'étant pas une acquisition au sens d'IFRS 3 car ne répondant pas à la définition d'un regroupement d'entreprises. Ainsi, le coût d'acquisition du groupe

d'actifs (terrain et installation) est réparti entre les actifs et les passifs identifiables acquis au prorata de leurs justes valeurs respectives à la date d'acquisition, sans comptabilisation d'un *goodwill*.

5.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

- Le 26 janvier 2024, les actions gratuites du plan d'AGA 2022 ont été acquises par les salariés de Lithium de France concernés par ce plan. Dans ce cadre, 32 297 nouvelles actions ont été créées, entraînant ainsi une dilution des principaux actionnaires de la société.
- Le 4 avril 2024, Guillaume Borrel, Directeur Général de Lithium de France, a vendu 3 500 de ses actions Lithium de France aux principaux actionnaires de la société, proportionnellement aux pourcentages de détention de chacun. En conséquence de quoi :
 - Arverne Group a racheté 2 209 actions ;
 - Equinor a racheté 868 actions ;
 - Hydro a racheté 423 actions.
- À la suite de ces deux opérations, le pourcentage de détention d'ArverneGroup dans Lithium de France est passé de 62,56 % au 31 décembre 2023 à 62,11 % au 31 décembre 2024.

En milliers d'euros	Lithium de France	Drilldeep	SCI Lithium de France	31/12/2024
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle	37,89 %	26,00 %	37,86 %	
Actifs non courants	20 035	39 387	3 799	63 221
Actifs courants	25 443	2 950	130	28 524
Passifs non courants	(3 852)	(19 452)	(3 427)	(26 731)
Passifs courants	(4 742)	(22 626)	(455)	(27 824)
Actifs nets	36 884	259	46	37 189
Quote-part ne donnant pas le contrôle	13 975	67	18	14 060
Couverture des intérêts minoritaires		(67)		(67)
Actifs nets attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	13 975	-	18	13 993
Produits	44	-	-	44
Résultat net	(1 831)	(1 741)	36	(3 536)
Résultat global total	(1 831)	(1 741)	36	(3 536)
Résultat net affecté aux participations ne donnant pas le contrôle	(694)	(453)	14	(1 133)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 872)	(1 995)	185	(5 682)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 888)	1 071	(76)	(6 893)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 121	1 843	(85)	2 878
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(10 640)	919	24	(9 697)

5.4 Entités mises en équivalence

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des entités mises en équivalence du Groupe est nulle, dans la mesure où celles-ci présentent des capitaux propres négatifs à chaque clôture considérée.

5.4.1 Coentreprise

La société DrillHeat a été créée en mars 2022, avec principalement pour objet la réalisation de prestations de services de forage de géothermie de minime importance destinée à une clientèle ayant des besoins thermiques de production de chaud et de froid décarbonée.

Dénomination sociale	Pays	Activité	31/12/2024
DrillHeat	France	Forage	50 %

Le tableau suivant résume les informations financières de DrillHeat telles que publiées dans ses propres états financiers. Il réconcilie en outre les informations financières résumées et la valeur comptable de la participation du Groupe dans cette société :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Pourcentage de détention des titres	50,0%	50,0%
Actifs non courants	5 236	3 394
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	2 358	1 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie	651	1 873
Passifs non courants	(1 694)	(736)
Passifs courants ⁽¹⁾	(12 349)	(9 153)
Actifs nets (100 %)	(5 799)	(3 295)
Actifs nets attribuables au Groupe	(2 900)	(1 648)
Pertes non comptabilisées cumulées	2 900	1 648
Valeur des titres mis en équivalence	-	-

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	6 184	3 713
Charges opérationnelles	(8 488)	(6 097)
Résultat opérationnel	(2 304)	(2 384)
Résultat financier	(196)	(399)
Impôt sur le résultat	(9)	(1)
Résultat net	(2 516)	(2 789)
Autres éléments du résultat global	12	-
Résultat global (100 %)	(2 504)	(2 789)
Quote-part du Groupe dans le résultat global de DrillHeat	(1 252)	(1 394)
Pertes non comptabilisées	(1 252)	(1 394)

Les transactions de la société DrillHeat sont principalement liées à des chantiers de forage de sondes (géothermie de minime importance).

Le montant des transactions entre le Groupe et sa coentreprise est détaillé comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Prêt/compte courant	1 773	902
Créances clients	66	55
Chiffre d'affaires	149	130
Charges opérationnelles	(6)	-
Produits/charges financières	46	27

(1) Le montant total des avances en compte courant effectuées par Arverne Group à DrillHeat au 31 décembre 2024 a été déprécié pour un montant de 1,75 million d'euros.

5.4.2 Entreprises associées

Les entreprises associées au sein du Groupe sont les suivantes :

Dénomination sociale	Pays	Activité	31/12/2024	31/12/2023
AR Worldwide	France	Études	49,00 %	49,00 %
Arverne Ressources Caucasus	France	Études	14,70 %	14,70 %

Le Groupe détient 30 % des droits de vote de la société Arverne Ressources Caucasus et exerce une influence notable sur cette dernière.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants	(1)	1
Actifs courants	50	167
Passifs non courants	(19)	(31)
Passifs courants	(493)	(566)
Actifs nets (100 %)	(463)	(429)
Actifs nets attribuables au Groupe	(109)	(102)
Pertes non comptabilisées cumulées	109	102
Valeur des titres mis en équivalence	(0)	(0)

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits	0	-
Résultat après impôt des activités poursuivies	(32)	20
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global (100 %)	(32)	20
Quote-part du Groupe dans le résultat global des entreprises associés	(7)	17
Résultat de dilution sur augmentation de capital non souscrit par le Groupe	-	-
Pertes non comptabilisées	(7)	17

Note 6 Données opérationnelles

6.1 Information sectorielle

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par le principal décideur opérationnel,
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond aux membres du Comité Exécutif.

Le Groupe comprend les secteurs opérationnels suivants :

- activités de forage de puits géothermiques ;
- activités de production de chaleur géothermale ;
- activités d'extraction, transformation et vente de lithium ;
- activités siège et fonctions supports.

L'EBITDA courant de chaque secteur est utilisé dans l'évaluation de la performance car le Comité Exécutif juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre les résultats de chaque secteur par rapport à ceux d'autres entités intervenant dans ces activités.

L'EBITDA courant est calculé à partir du résultat opérationnel courant duquel sont retraitées les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation. L'EBITDA courant exclut donc les autres produits et charges non courants.

Les autres éléments du compte de résultat, en particulier les produits et charges financières ainsi que l'impôt sur le résultat ne sont pas suivis segment par segment et sont réputés concerner le Groupe dans son ensemble et de façon indistincte.

31/12/2024	Forage	Extraction et vente de lithium	Géothermie	Siège et fonctions supports	Total
Chiffre d'affaires	14 008	26	171	2 258	16 463
Chiffre d'affaires inter-secteurs	(54)	(17)	(126)	(2 119)	(2 316)
Chiffre d'affaires net	13 954	9	45	139	14 147
Autres produits de l'activité	181	68	19	776	1 044
Production immobilisée	4 536	1 222	636	109	6 503
Achats consommés	(2 007)	(4)	(0)	(0)	(2 012)
Charges externes	(9 972)	(2 454)	(781)	(3 536)	(16 743)
Charges de personnel	(8 366)	(4 761)	(1 280)	(5 918)	(20 326)
Impôts et taxes	(115)	(101)	(31)	(88)	(335)
Dotations aux amortissements	(1 824)	(148)	(35)	(391)	(2 397)
Autres charges d'exploitation	(2)	(183)	(52)	(413)	(650)
Résultat opérationnel courant	(3 615)	(6 352)	(1 479)	(9 323)	(20 768)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation	1 824	148	35	391	2 397
Résultat opérationnel avant amortissements	(1 791)	(6 205)	(1 444)	(8 932)	(18 371)
Total actifs non courants	43 797	19 987	33 538	11 155	108 478
Total actifs courants	13 736	25 501	8 196	99 207	146 641
Total actifs	57 533	45 488	41 735	110 363	255 119
Total passifs	57 202	8 594	34 695	(15 253)	85 238
Dépenses d'investissement	(6 688)	(11 685)	(786)	(763)	(19 922)

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires est principalement issu des activités de forage (98,6 %) d'Arverne Drilling Services. Le chiffre d'affaires inter-secteurs concerne les *managements fees* refacturées par Arverne Group SA à ses filiales.

A titre de comparaison, les informations sectorielles de l'exercice précédent sont les suivantes :

31/12/2023	Forage	Extraction et vente de lithium	Géothermie	Siège et fonctions supports	Total
Chiffre d'affaires	9 850	7	124	1 525	11 506
Chiffre d'affaires inter-secteurs	(15)	(2)	(24)	(1 374)	(1 414)
Chiffre d'affaires net	9 835	6	100	152	10 092
Autres produits de l'activité	576	176	403	86	1 241
Production immobilisée	1 789	882	101	69	2 841
Achats consommés	(572)	(0)	(1)	-	(574)
Charges externes	(4 679)	(1 839)	(656)	(3 662)	(10 836)
Charges de personnel	(5 332)	(4 062)	(573)	(3 143)	(13 110)
Impôts et taxes	(190)	(31)	(15)	(56)	(292)
Dotations aux amortissements	(1 588)	(102)	(129)	(80)	(1 898)
Autres charges d'exploitation	(95)	(419)	(69)	(707)	(1 291)
Résultat opérationnel courant	(255)	(5 390)	(839)	(7 342)	(13 826)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation	1 588	102	129	80	1 898
Résultat opérationnel avant amortissements	1 332	(5 288)	(710)	(7 261)	(11 928)
Total actifs non courants	13 945	(22 900)	28 188	42 852	62 085
Total actifs courants	5 436	36 152	7 566	110 858	160 012
Total actifs	19 381	13 252	35 754	153 710	222 097
Total passifs	17 566	10 079	30 481	(14 467)	43 659
Dépenses d'investissement	(13 108)	(7 914)	-	(171)	(21 505)

Information géographique :

L'ensemble des activités et actifs du Groupe sont situés en France.

6.2 Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client pour le montant qu'il s'attend à recevoir.

Le chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement constitué des produits issus des différents contrats conclus par la société Arverne Drilling Services, qui propose des contrats de forage et des contrats d'entretien de puits.

Ces contrats comprennent les prestations suivantes :

- mobilisation sur site : transport, montage et préparation de l'appareil de forage (mise en conformité, essais), la préparation des ouvrages provisoires sur site ;
- réalisation de travaux de forage ou d'entretien selon le cahier des charges défini par le client. Dans le cas des contrats de forage, cette étape peut inclure la fourniture d'équipements et de consommables et la réalisation de travaux et de prestations logistiques pour lesquels la société Arverne Drilling Services peut faire appel à des sous-traitants ;
- démobilisation : démontage de l'appareil de forage, remise en état du site.

Le chiffre d'affaires est ainsi essentiellement constitué des prestations distinctes suivantes :

- mise à disposition d'une machine de forage (*rig*) : cette prestation remplit la définition d'une composante locative selon IFRS 16 ;
- mise à disposition d'une main-d'œuvre qualifiée pour faire fonctionner les *rigs* et réaliser les travaux connexes prévus au contrat, pour l'ensemble desquels le Groupe fournit un service d'intégration significatif : ces prestations constituent une composante service distincte de la composante locative et entrant dans le champ d'IFRS 15 ;
- activités de mobilisation et démobilisation : ces prestations ne sont pas considérées comme des composantes services distinctes de la location du *rig*, dans la mesure où elles ne transfèrent pas le contrôle d'un bien ou service au client final.

Les prix de transaction sont fixes sous réserve de remises calculées selon le budget de facturation prévisionnel et de bonus de performance et/ou indexés sur le prix de matières premières facturés en fin de contrat.

Il n'y a pas de problématique significative d'allocation de prix entre la composante locative (mise à disposition du *rig*) et la composante service dans la mesure où leur rythme de comptabilisation est globalement similaire. Le chiffre d'affaires alloué contractuellement aux activités de mobilisation et de démobilisation est alloué à la composante locative et à la composante service, ces prestations n'étant pas distinctes :

- le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires au titre de la composante locative de façon linéaire (location simple selon IFRS 16) ;
- le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires au titre de la composante service à l'avancement. L'avancement des contrats est mesuré en nombre de jours par rapport au nombre de jours total prévisionnel du chantier.

Dans le cas où le Groupe fait appel à des sous-traitants dans le cadre de contrats de forage, il agit en tant qu'entrepreneur principal, les services devant être fournis par le sous-traitant sont définis et dirigés par Arverne Drilling Services. De plus, le prix de vente final est négocié par le Groupe, qui supporte contractuellement la responsabilité première de la réalisation de la prestation.

Le Groupe facture à ses clients le plus souvent suivant un rythme mensuel les prestations réalisées. Par conséquent, aucun actif ou passif de contrat significatif n'est reconnu au 31 décembre 2024.

Les coûts d'obtention de contrats ne sont pas significatifs.

À la clôture, une attention particulière est portée sur les contrats démarrés au cours de l'exercice et qui se poursuivent sur un autre exercice. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le montant du chiffre d'affaires d'Arverne Group est de 14,1 millions d'euros dont 53 % relevant d'IFRS 16 et 47 % d'IFRS 15.

En milliers d'euros	31/12/2024	IFRS 15	IFRS 16	31/12/2023	IFRS 15	IFRS 16
Arverne Group	111	111	-	152	152	-
Arverne Drilling Services	13 954	6 499	7 404	9 835	4 711	5 124
groupe 2gré	45	45	-	100	100	-
Lithium de France	9	9	-	6	6	-
SCI du Ponant de Maisse	28	-	28	-	-	-
Chiffre d'affaires	14 147	6 664	7 432	10 092	4 968	5 124
% Chiffre d'affaires total	-	47%	53%	-	49%	51%

Par comparaison, la composante IFRS 16 sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 représentait 51 % du chiffre d'affaires.

Principaux clients

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, le principal client du Groupe est un acteur industriel de premier plan dans le domaine du stockage de gaz, avec lequel le Groupe a conclu en 2021 un contrat-cadre. Le chiffre d'affaires 2024, réalisé au titre des contrats d'entretien de puits avec ce client, représente 56 % du chiffre d'affaires de l'exercice contre 78 % en 2023.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, un autre client représente 29 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et explique la hausse du chiffre d'affaires consolidé.

Carnet de commandes

Aucun contrat avec un client n'est conclu avec des engagements fixes au-delà d'une période d'un an. Ainsi, aucune information n'est donc fournie au titre du « carnet de commandes » tel que défini par IFRS 15 et correspondant à la somme des prestations non actualisées restant à exécuter à la date de clôture dans le cadre de contrats clients.

6.3 Autres produits et production immobilisée

Selon IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », les subventions publiques liées à un actif sont comptabilisées en produits constatés d'avance ou en déduction de la valeur de l'actif et les subventions publiques liées au résultat sont comptabilisées en autres produits ou en déduction des charges correspondantes.

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des subventions publiques liées au résultat en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des subventions publiques liées à un actif en moins de la valeur de l'actif. La subvention est ensuite comptabilisée en résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Le crédit d'impôt recherche (« CIR ») est traité comme une subvention publique par analogie. Il est ainsi comptabilisé comme :

- une subvention publique liée à un actif pour la partie qui compense des charges activées en frais de développement ;
- une subvention publique liée au résultat pour la partie des dépenses de recherche qui ne sont pas activées ;

Les autres produits incluent également les gains nets sur cessions d'immobilisations.

Les autres produits se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Subventions	32	144
Subventions	32	144
Résultat de cession d'immobilisations	3	768
Autres produits divers	1 008	329
Autres produits	1 012	1 098
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	1 044	1 241
Production immobilisée	6 503	2 841
PRODUCTION IMMOBILISÉE	6 503	2 841

Les autres produits de l'activité d'un montant de 1,04 million d'euros au 31 décembre 2024 correspondent pour l'essentiel à des reprises de provision non utilisées sur les différentes entités du groupe.

La production immobilisée d'un montant de 6,5 millions d'euros correspond principalement à des charges immobilisées pour :

- la remise en état et/ou le démarrage de plusieurs rigs de forage sur Arverne Drilling Services ;
- le développement de l'activité de forage de grande profondeur ;
- l'investissement pour la préparation de la campagne de forage sur Lithium de France et, plus largement, pour la poursuite des travaux de développement des PER sur cette société ainsi que sur 2gré dans une moindre proportion.

6.4 Charges opérationnelles

6.4.1 Charges externes et achats consommés

Les charges externes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Achats consommés	(2 012)	(574)
Travaux sous-traités	(4 165)	(1 317)
Locations et charges locatives	(872)	(541)
Honoraires	(3 579)	(3 312)
Autres charges externes	(2 129)	(910)
<i>Dont personnel intérimaire</i>	<i>(1 415)</i>	<i>(411)</i>
Sous-traitance transport	(1 019)	(1 134)
Études et recherches	(672)	(884)
Achats non stockés de matières et fournitures	(889)	(354)
Entretiens et réparations	(399)	(121)
Primes d'assurance	(916)	(1 057)
Déplacements, missions	(1 405)	(811)
Services bancaires	(61)	(72)
Divers	(637)	(321)
Charges externes	(16 743)	(10 836)
CHARGES EXTERNES ET ACHATS CONSOMMÉS	(18 754)	(11 409)

L'augmentation des achats consommés pour 1,4 million d'euros s'explique par la hausse d'activité des sociétés de travaux (Arverne Drilling Services et DrillDeep).

L'augmentation des travaux sous-traités, pour 2,9 millions d'euros, correspond essentiellement au chantier de forage de grande profondeur réalisé par Arverne Drilling Services pour Aéroports de Paris qui comprend des travaux sous-traités (dont le forage dirigé, le "mud-logging", la cimentation des tubages et l'évacuation et le traitement des effluents).

L'augmentation des autres charges externes correspond à l'augmentation de l'activité des sociétés de travaux (augmentation pour environ 3,1 millions d'euros) :

- hausse de 0,6 million d'euros pour les missions et déplacements ;
- hausse de 1,2 million d'euros sur les autres charges externes, essentiellement en raison de la hausse de personnel intérimaire sur Arverne Drilling Services ;
- hausse de 0,5 million d'euros sur les achats non stockés portés par Arverne Drilling Services.

6.4.2 Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Autres charges	(650)	(1 291)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(650)	(1 291)

Les autres charges correspondent d'une part aux jetons de présence pour 225 milliers d'euros et, d'autre part, aux provisions pour litiges à hauteur de 232 milliers d'euros (Note 12).

6.5 Personnel et effectifs

6.5.1 Effectifs

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein du Groupe. Ils se présentent comme suit :

En équivalent temps plein	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	97	48
Non-cadres	103	67
EFFECTIF MOYEN SUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE	200	115

L'évolution des effectifs est en lien avec le plan de développement du Groupe avec une augmentation proportionnelle entre les filiales Lithium de France, 2gré et Arverne Drilling Services.

6.5.2 Charges de personnel

Les charges de personnel sont comptabilisées au fur et à mesure des services rendus. Elles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations du personnel	(13 023)	(7 954)
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	(4 148)	(2 440)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(273)	(75)
Charges de « stock-options » et actions gratuites	(2 882)	(2 642)
CHARGES DE PERSONNEL	(20 326)	(13 110)

L'évolution des charges de personnel est en ligne avec l'augmentation des effectifs ainsi qu'avec la structuration de la gouvernance du Groupe avec la constitution (i) du Comité Exécutif d'Arverne Group, (ii) de son Conseil d'Administration et (iii) le renforcement des directions générales de filiales au cours de l'année 2023 (Note 6.5.5).

Sur l'exercice 2023, deux plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) ont été votés (Note 6.5.3). Le montant comptabilisé sur l'exercice 2024, au titre des services rendus, s'élève à 2,9 millions d'euros.

6.5.3 Attribution gratuite d'actions

Des plans d'attribution gratuite d'actions émis ou à émettre sont accordés au sein du Groupe, aux salariés, à certaines catégories de salariés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et aux mandataires sociaux. L'attribution gratuite de ces actions est soumise à des conditions de présence et de performance qui sont fonction des plans d'attribution gratuite d'actions (ci-dessous « AGA »).

L'avantage octroyé aux salariés en contrepartie des services rendus est comptabilisé en charge de personnel au fur et à mesure des services rendus. Ces charges sont étalées linéairement sur la durée des plans.

Ces plans ont été qualifiés d'*equity-settled plan* ou « paiement fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ». La juste valeur de l'avantage, déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé *in fine* est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition.

Plans d'attribution gratuite d'actions d'Arverne Group

	Arverne Group AGA 2023 – plan 1	Arverne Group AGA 2023 – plan 2
Date de délégation par l'Assemblée Générale	29/06/2023	14/09/2023
Date de subdélégation par le Conseil d'Administration	non applicable	19/09/2023
Date d'attribution par décision du Président	27/07/2023	19/09/2023
Période d'acquisition	3 ans	2 ans
Date d'acquisition	27/07/2026	19/09/2025
Nombre d'actions gratuites accordé (retraité)	841 054	13 100
En cours au 1^{er} janvier 2024	841 054	13 100
Accordé sur l'exercice	-	-
Périmé sur l'exercice ⁽¹⁾	32 834	-
Sortie sur l'exercice ⁽²⁾	150 003	2 400
Définitivement acquis sur l'exercice	-	-
En cours au 31 décembre 2024	658 217	10 700
Prix unitaire de souscription (<i>en euros</i>)	0,00	0,00
Juste valeur unitaire en date d'octroi	10,00	11,50

Les actions accordées gratuitement par Arverne Group dans le cadre du premier plan seront définitivement acquises à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur attribution. L'attribution gratuite de ces actions est conditionnée à la présence continue dans le Groupe et à la réalisation de conditions de performances financières hors marché et extra-financières telles que l'atteinte d'un

certain niveau de chiffre d'affaires ou la mise en place d'outils de mesure.

Les actions accordées gratuitement par Arverne Group dans le cadre du second plan seront définitivement acquises à l'issue d'une période de deux ans à compter de leur attribution sous condition de présence continue dans le Groupe.

(1) Les actions dites "périmées" sont dues à la non-réalisation complète de certaines conditions de performance, entraînant l'application d'un prorata.

(2) "Sorties d'un membre de la direction et de 24 salariés avant la période de vesting"

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée sur la base du cours de l'action en date d'attribution.

Plans d'attribution gratuite d'actions de Lithium de France

	Lithium de France AGA 2022	Lithium de France AGA 2023
Date de délégation par l'Assemblée Générale	31/10/2022	31/10/2022
Date de subdélégation par le Conseil d'Administration	non applicable	non applicable
Date d'attribution par décision du Président	26/01/2023	03/03/2023
Période d'acquisition	1 an	2 ans
Date d'acquisition	26/01/2024	24/02/2025
Période de conservation	1 an	1 an
Date de cessibilité	26/01/2025	24/02/2026
Nombre d'actions gratuites accordé	32 297	27 216
En cours au 1^{er} janvier 2024	32 297	27 216
Accordé	-	-
Périmé	-	-
Sortie	-	-
Définitivement acquis	32 297	-
En cours au 31 décembre 2024	0	27 216
Prix unitaire de souscription (<i>en euros</i>)	0,00	0,00
Juste valeur unitaire en date d'octroi	25,40	25,40

Les actions accordées gratuitement par Lithium de France dans le cadre du plan 2022, ont été définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition d'un an soit le 26 janvier 2024 sous réserve d'une présence continue dans le Groupe. Les actions attribuées gratuitement sont devenues cessibles à l'issue de la période de conservation fixée à un an, soit le 26 janvier 2025.

Les actions accordées gratuitement par Lithium de France dans le cadre du plan 2023, ont été définitivement acquises à l'issue de la

période d'acquisition d'un an, soit le 24 février 2025, sous réserve d'une présence continue dans le Groupe. Les actions attribuées gratuitement ne seront cessibles qu'à l'issue de la période de conservation fixée à un an, soit le 24 février 2026.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée sur la base de la juste valeur des actions de Lithium de France retenue lors de la levée de fonds de Lithium de France réalisée en deux temps sur l'exercice 2023.

6.5.4 Passif au titre des engagements liés au personnel

Avantages du personnel à court terme

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charges lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer s'il a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe correspondent aux indemnités de départ à la retraite versées aux salariés en France.

L'obligation du Groupe au titre de ce régime est comptabilisée au passif et évaluée selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Il n'y a pas d'actif de régime.

Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel. Il comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu, et les pertes et gains résultant des liquidations.

La charge d'intérêt, correspondant à l'effet de désactualisation des engagements, est comptabilisée en charges financières.

Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global.

La décision d'agenda finale de l'IFRS IC du 24 mai 2021 concernant l'attribution des avantages aux périodes de service a été prise en compte.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs est possible. Il s'agit du régime de retraite général de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires.

Indemnité de départ à la retraite (IDR)

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,16 %	3,17 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	6,00 %
Turnover moyen	9,80 %	42,90 %
Âge de départ en retraite	64	64
Table de mortalité	INSEE 2020-2022	INSEE 2019-2021

Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité de maturité équivalente à la durée des engagements évalués.

La variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	58	44
Comptabilisés en résultat net		
Coûts des services de l'année	74	(17)
Compris dans les autres éléments du résultat global		
Perte (gain) liés à la réévaluation du passif (écart actuariel)	(44)	30
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	88	58

Les charges sociales sur l'attribution gratuite d'actions pour un montant de 774 milliers d'euros sont incluses dans le passif au titre des engagements du personnel.

6.5.5 Rémunérations brutes allouées aux principaux dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants, correspondant aux membres du Comité Exécutif Arverne Group, aux directions générales des filiales et aux membres du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	(2 412)	(969)
Charges sociales payées par l'employeur	(1 068)	(377)
Paiement en actions	(1 942)	(2 414)
Honoraires versés	-	(535)
TOTAL	(5 422)	(2 415)

Sur l'exercice 2023, les membres du Comité Exécutif étaient en majorité rémunérés par des honoraires sur le premier semestre (535 milliers d'euros), avant de devenir salariés en juillet 2023. D'autre part, la ligne « Salaires et traitements » inclut également la rémunération versée aux Administrateurs du Conseil d'Administration, d'abord de Transition SA jusqu'à l'IPO puis au nouveau Conseil d'Administration d'Arverne Group SA à la suite de la fusion.

L'augmentation entre l'exercice clos au 31 décembre 2023 et celui clos au 31 décembre 2024 s'explique par le fait que sur 2023, les rémunérations (dirigeants et administrateurs) prises en compte démarraient au 19 septembre 2023 contre une année complète sur l'exercice 2024.

6.6 Produits et charges opérationnels non courants

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre le résultat opérationnel et les « Produits opérationnels non courants » et les « Charges opérationnelles non courantes ».

Résultat opérationnel non courant

Le résultat opérationnel non courant correspond à la différence entre le résultat opérationnel et le résultat opérationnel courant.

Produits et charges opérationnels non courants

Les produits et charges opérationnels non courants sont des éléments significatifs en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

Les autres produits opérationnels non courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
<i>Badwill</i> relatif à l'acquisition du groupe 2gré	-	6 496
Résultat de cession de titres consolidés	-	6 939
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	-	13 435

Le *badwill* enregistré au 31 décembre 2023 est relatif à l'acquisition du groupe 2gré au 13 mars 2023.

Le résultat de cession de titres consolidés correspond à la cession des titres d'Arverne Drilling en date du 31 janvier 2023.

Les autres charges opérationnelles non courantes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Coût de transaction	-	(6 837)
Coût d'accès au marché	-	(54 102)
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES	-	(60 939)

Les coûts de transaction enregistrés au 31 décembre 2023 correspondent aux charges attribuables engagées dans le cadre du rapprochement avec le SPAC Transition SA, opération finalisée sur le second semestre 2023.

Les coûts d'accès au marché représentent la différence entre la juste valeur des actions réputées émises et la juste valeur de l'actif net apporté par Transition SA. Il s'agit d'une charge sans incidence sur la trésorerie (cf. Document d'enregistrement universel 2023)

Note 7 Résultat financier

Pertes et gains de change

Les écarts de change sur l'ensemble des transactions en devises étrangères du Groupe sont comptabilisés en résultat financier.

Charges d'intérêts

Les charges provenant des intérêts sur emprunts, dettes financières et dettes de loyers sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Le résultat financier inclut les variations de juste valeur des instruments dérivés comme expliqué en Note 14.

Les produits financiers et charges financières du Groupe comprennent :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des équivalents de trésorerie	4 871	4 933
Coût de l'endettement financier brut	(659)	(807)
Produit de l'endettement financier net	4 212	4 126
Gains de change sur autres dettes et créances – Non réalisés	8	1
Produits nets/cession VMP	(39)	62
Variation de juste valeur (produit)	4 186	2 629
Gains sur dettes financières	2 903	-
Autres produits financiers	7 059	2 691
Pertes de change sur autres dettes et créances – Réalisées	(22)	(8)
Pertes sur équivalents de trésorerie	-	(8)
Variation de juste valeur (charge)	-	(212)
Autres charges financières	(52)	(44)
Autres charges financières	(74)	(272)

Les revenus des équivalents de trésorerie d'un montant de 4,9 millions d'euros correspondent aux intérêts générés par des dépôts à terme, liquides et sans risque de perte en capital sur Arverne Group et Lithium de France. Les gains sur dettes financières d'un montant de 2,9 millions d'euros correspondent à la révision à la baisse des sommes dues aux banques en application de la convention signée avec les prêteurs de Geoven (Note 13.1)..

La variation de juste valeur des instruments financiers d'un montant de 4,2 millions d'euros correspond à la variation de la juste valeur des BSA Ratchet B (Note 14) dont la valeur de l'action rachetée est passée de 10,84 euros au 31 décembre 2023 à 4,59 euros au 31 décembre 2024 (soit un produit de 4 186 milliers d'euros).

Note 8 Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur en France. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global, directement en capitaux propres ou dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les actifs et les passifs d'impôt sont compensés à condition qu'ils remplissent certains critères.

Le Groupe a considéré que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) répond, selon l'analyse des textes, à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« Impôts dus sur la base des bénéfices imposables »).

Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et rend compte, le cas échéant, de l'incertitude relative aux impôts sur le résultat.

8.1 Charge d'impôt sur le résultat

8.1.1 Ventilation impôt exigible/différé

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'impôts différés	196	1 059
Charge d'impôt exigible (CVAE)	1	(91)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	197	968

8.1.2 Preuve d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt	(11 322)	(54 784)
Taux d'imposition normatif	25 %	25 %
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT THÉORIQUE	2 831	13 696
Éléments de rapprochement avec le taux effectif		
• Coûts d'accès au marché lié au rapprochement avec Transition		(13 525)
• <i>Badwill</i> lié à l'acquisition de Georhin		1 624
• Résultat de cession d'Arverne Drilling		1 729
• Charges liées aux attributions gratuites d'actions	(600)	(570)
• Variation de juste valeur des BSA	1 047	38
• Variation de juste valeur du dérivé passif de l'emprunt obligataire		543
• Amortissements non déductibles		(315)
• Impôts différés non activés sur les déficits	(3 341)	(2 393)
• Impôts différés activés sur les déficits	992	
• Reclassement CVAE en impôts sur les sociétés	1	(36)
• Autres différences permanentes	(502)	(35)
• Autres retraitements de consolidation	(231)	207
• Écart de taux		4
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	197	968

8.1.3 Ventilation des actifs et passifs nets d'impôts différés

Les variations des soldes d'impôts différés se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises	31/12/2024 Net
Acquisition du groupe Georhin	(6 202)	-	-	-	(6 202)
Effet temps sur dette financière Arverne Group	(463)	(662)	-	-	(1 125)
Actifs d'impôts différés liés aux déficits reportables	1 850	992	-	-	2 841
Frais d'établissement	3 476	(679)	-	-	2 797
Passif au titre des prestations définies	(38)	19	(11)	-	(31)
Réévaluation du fonds de commerce Arverne Drilling Services	(683)	158	-	-	(525)
Autres retraitements	43	369	-	(333)	79
SOLDE NET IMPÔT DIFFÉRÉ	(2 017)	196	(11)	(333)	(2 165)

8.1.4 Impôts différés actifs non reconnus

Les résultats fiscaux des sociétés du Groupe sont déficitaires au 31 décembre 2024.

Dans la mesure où le Groupe estime que les déficits reportables ne seront recouverts qu'à un horizon incertain, le Groupe n'a activé les déficits que pour les sociétés ayant comptabilisé des impôts différés passifs. Pour le reste des sociétés déficitaires, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus sur les déficits reportables.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Montants bruts	16 509	7 608
EFFET D'IMPÔT	4 127	1 902

La variation entre les deux exercices s'explique principalement par le déficit de Lithium de France et d'Arverne Group sur l'exercice 2024.

Note 9 Immobilisations incorporelles et corporelles

9.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si et seulement si les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt liés au financement des frais de développement activés sont inclus dans le coût de ces derniers.

Dépenses de développement des PER (permis exclusifs de recherche)

Arverne Group considère que les activités décrites ci-dessous (4 phases d'un projet de géothermie) entrent dans le champ d'application d'IAS 38, « Immobilisations incorporelles ». En effet, le développement des PER (permis exclusifs de recherche) est un actif incorporel identifiable, détachable de l'entité qui le détient et isolément transférable.

IAS 38 impose à une entreprise de comptabiliser une immobilisation incorporelle (à son coût), si et seulement si :

- (a) il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise ; et si
- (b) le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les projets de géothermie sont phasés en quatre grandes étapes échelonnées dans le temps :

1. la phase d'études : études préalables au projet notamment pour évaluer la faisabilité du programme. Cette étape prend fin avec l'obtention d'un PER.
Le PER fait, la plupart du temps, l'objet d'une mise en concurrence pour sélectionner les meilleures capacités techniques et financières. Le PER est attribué pour une durée de cinq années au plus, renouvelable à deux reprises ;
2. la phase d'exploration : travaux exploratoires (forage, ingénierie, modélisation, ...) afin de sélectionner les sites et évaluer la capacité des ressources disponibles, et la structuration du projet. Cette étape prend fin avec l'obtention d'une décision finale d'investissement (FID) et l'obtention du permis de concession ;
3. la phase de développement : travaux de chantier, forages, construction des installations nécessaires à l'exploitation du site. Cette étape prend fin avec la réception des travaux et la mise en service de l'installation ;
4. la phase d'exploitation : exploitation commerciale de l'installation qui commence avec l'obtention de la concession.

Le Groupe active les dépenses liées au développement de ses PER à partir de l'obtention du PER, considérant qu'à ce stade il contrôle le développement de ce dernier et que la probabilité de succès est supérieure à 50 %.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels informatiques et des applications développées en interne. Elles ont une durée d'utilité déterminée et sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- application développée en interne : 10 ans ;
- logiciels informatiques : 2 ans ;
- frais de développement : 5 à 8 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Spécifiquement, Arverne Group considère que l'amortissement des PER commence avec le début de la concession.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture 2024	Entrées de périmètre	Acqui- sitions	Cessions	Dotation de l'exercice	Reprise exploitation	Reclas- sement	Clôture 2024
Concessions, brevets & droits similaires	68	-	272	-	-	-	7	348
Logiciel - Location	-	-	272	-	-	-	-	272
Immobilisations incorporelles en cours	39 158	14	13 557	(244)	-	-	35	52 520
Autres immobilisations incorporelles	14	-	-	-	-	-	-	14
Immobilisations incorporelles	39 240	14	14 101	(244)	-	-	42	53 153
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	(45)	-	-	-	(19)	-	-	(65)
Amt/dép. logiciel - Location	-	-	-	-	(27)	-	-	(27)
Amt/dép. autres immos incorp.	(2)	-	-	-	(3)	-	(0)	(6)
Amt/dép. immo. Incorporelles	(48)	-	-	-	(50)	-	(0)	(98)
TOTAL VALEUR NETTE	39 192	14	14 101	(244)	(50)	-	42	53 056

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement au développement des permis exclusifs de recherche (PER) à la fois sur 2gré pour un montant de 33 millions d'euros et sur Lithium de France : développement, études sur la valorisation des PER et cadrage, acquisitions de données sismiques et traitement de la donnée pour 19 millions d'euros.

La hausse des immobilisations incorporelles en cours de 13,5 millions d'euros s'explique essentiellement par le développement de ces PER :

- 2,8 millions d'euros sur le PER "Les Sources";
- 2,0 millions d'euros sur le PER "Les Poteries";
- 3,2 millions d'euros sur le PER de Strasbourg;
- 3,0 millions d'euros sur les PER de 2gré.

9.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé en Autres produits ou charges d'exploitation.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- installations techniques, matériels et outillages :
 - rigs de forage : 10 à 15 ans,
 - matériels et outillages : 3 à 5 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- matériels informatiques : 1 à 3 ans ;
- agencements : 3 à 10 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture 2024	Regroupe- ment d'entre- prises	Acqui- sitions	Cessions	Sortie de contrat	Dotation de l'exercice	Reclas- sement	Clôture 2024
Terrains	-	110	-	-	-	-	-	110
Constructions	0	1 259	-	-	-	-	82	1 359
Constructions – Location	17	-	4 328	-	(425)	-	-	4 550
Installations tech, matériel & outillage	647	-	90	-	-	-	13 672	19 912
Installations tech, matériel & outillage - Location	6 150	-	22 618	-	-	-	-	22 618
Matériel de transport	-	-	80	-	-	-	30	110
Matériel de transport – Location	307	-	126	-	-	-	-	433
Matériel informatique	160	-	117	(5)	-	-	10	281
Matériel informatique - Location	-	-	103	-	-	-	-	103
Autres immobilisations corporelles	113	-	623	-	-	-	-	735
Autres immobilisations corporelles - Location	-	-	30	-	-	-	-	30
Immobilisations corporelles en cours	11 364	-	8 211	(3 798)	-	-	(12 234)	3 543
Immobilisations corporelles en cours - Location	-	-	2 116	-	-	-	-	2 116
Avances et acomptes s/ immo. corp.	2 275	-	109	-	-	-	(2 275)	109
Immobilisations corporelles	21 033	1 369	38 551	(3 803)	(425)	-	(715)	56 010
Amt/dép. constructions	(5)	-	-	-	-	(72)	-	(77)
Amt/dép. constructions – Location	(249)	-	(19)	-	217	(296)	-	(347)
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	(1 167)	-	-	-	-	(1 738)	-	(2 905)
Amt/Dép. Matériel transport	-	-	-	-	-	(25)	-	(25)
Amt/dép. matériel transport – Location	(102)	-	-	-	-	(123)	-	(225)
Amt/dép. matériel informatique	(48)	-	-	2	-	(52)	(0)	(98)
Amt/Dép. Matériel informatique - Location	-	-	-	-	-	(16)	-	(16)
Amt/dép. autres immobilisations corp.	(13)	-	-	-	-	(24)	-	(37)
Amt/Dép. autres immobilisations corp. - Location	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Amt/dép. immobilisations corp. en cours	(5)	-	-	-	-	-	-	(5)
Amt/dép. immobilisations corporelles	(1 588)	-	(19)	2	217	(2 347)	(0)	(3 736)
TOTAL VALEUR NETTE	19 445	1 369	38 532	(3 802)	(208)	(2 347)	(715)	52 274

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent principalement aux contrats de location souscrits au cours de l'exercice. L'augmentation des Constructions - Location correspond au contrat de crédit bail immobilier de la SCI Lithium de France Immobilière pour un montant de 3,7 millions d'euros.

L'acquisition d'installations techniques - Location s'explique par la mise en place d'un contrat de crédit bail du *Rig* "B18" pour un montant de 22,6 millions d'euros. Le *Rig* "B18" a été construit par Herrenknecht, coactionnaire de DrillDeep, et a été mis à disposition de DrillDeep le 19 décembre 2024.

Les immobilisations corporelles en cours - Location concernent les travaux en cours sur le SCI Arverne Immobilier pour la construction des nouveaux locaux du siège d'Arverne Group.

Les variations des immobilisations corporelles en cours s'explique par :

- l'équipement et la préparation du *Rig* "B18" ;
- la mise en service du *Rig* "B04" pour un montant de 13,4 millions d'euros.

La colonne "Reclassement" totalisant 715 milliers d'euros correspond au reclassement d'une immobilisation corporelle en stock.

9.3 Contrats de location

À la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si : i) le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié, ii) le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation, et iii) le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de mise à disposition du bien loué. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers majorée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, des coûts directs initiaux éventuellement supportés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes de valeur et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. C'est ce dernier taux que le Groupe emploie comme taux d'actualisation.

Le Groupe détermine le taux d'emprunt marginal applicable à chaque contrat de location à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes pour une durée équivalente à celle du contrat de location.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation ;
- déduction faite des avantages incitatifs accordés par le bailleur.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs due à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Enfin, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes de loyers pour les contrats à court terme, dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les locations d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ces loyers sont comptabilisés en Charges externes et achats consommés.

Le Groupe comptabilise des actifs et passifs d'impôts différés actifs et passifs sur la dette de loyers et le droit d'utilisation respectivement en considérant que les déductions fiscales sont attribuables au passif.

En cas de renégociation d'un contrat de location (montant de loyer et/ou durée) allant au-delà des dispositions initiales du contrat, les modifications de contrats conduisent généralement le preneur à recalculer la dette de loyer en utilisant un taux d'actualisation révisé en contrepartie d'une modification du droit d'utilisation.

Dans le cadre de son activité, les sociétés du Groupe sont amenées à louer des locaux, des véhicules ainsi que des machines. Les deux principaux types de contrats concernent la location du RIG B18 pour un montant de 22,6 millions d'euros et les deux contrats de location sur les SCI Arverne Immobilier et SCI Lithium de France Immobilière pour 5,9 millions d'euros.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des locaux temporaires. Les contrats exemptés pour biens de faible valeur correspondent essentiellement à du matériel type photocopieurs.

Les droits d'utilisation et dettes de location se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Ouverture 2024	Nouveaux contrats	Sortie de contrat	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture 2024
Logiciel	-	272	-	-	-	272
Constructions	647	4 328	(425)	-	-	4 550
Matériel de transport	307	126	-	-	-	433
Installations tech, matériel & outillage	-	22 618	-	-	-	22 618
Matériel informatique	-	103	-	-	-	103
Autres immobilisations corporelles	-	30	-	-	-	30
Immobilisation corporelle en cours	-	2 116	-	-	-	2 116
Droit d'utilisation	954	29 593	(425)	-	-	30 122
Amt/Dép. logiciel	-	-	-	(27)	-	(27)
Amt/Dép. constructions	(249)	(19)	217	(296)	-	(347)
Amt/Dép. Matériel transport	(102)	-	-	(123)	-	(225)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-	-	-	(1)	-	(1)
Amt/Dép. Matériel informatique	-	-	-	(16)	-	(16)
Amt/Dép. droit d'utilisation	(350)	(19)	217	(464)	-	(616)
TOTAL VALEUR NETTE	604	29 574	(208)	(464)	-	29 506

En milliers d'euros	Ouverture	Nouveaux contrats	Remboursement de dette	Sortie de contrat	Reclassement	Clôture
Dettes locatives – courant	289	240	(520)	-	4 371	4 381
Dettes locatives – non courant	311	29 334	(492)	(213)	(4 371)	24 569
Dettes financières	600	29 574	(1 012)	(213)	-	28 950

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat, hors dotations aux amortissements des droits d'utilisation et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	115	13
Charges liées aux contrats de location de courte durée	432	304
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	439	237
IMPACT RÉSULTAT	986	554

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	1 950	762

9.4 Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36, à chaque date de clôture, les valeurs comptables des immobilisations et droits d'utilisation sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les immobilisations incorporelles non amorties correspondent uniquement à des immobilisations incorporelles en cours et sont testées chaque année.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

En application d'IAS 36.10 et 11, les immobilisations incorporelles en-cours, principalement constituées des PER, ont fait l'objet d'un test de dépréciation.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont les suivants :

- une baisse significative du volume de ventes ;
- une performance réalisée inférieure au budget annuel ;
- un contexte économique, géopolitique et réglementaire défavorable ;
- un événement de nature à remettre en cause la viabilité des projets d'exploitation des permis détenus ;
- un refus d'autorisation administrative d'explorer puis d'exploiter un permis détenu (renouvellement PER, AENV, concession...).

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur l'exercice clos au 31 décembre 2024.

L'exposition à la variation du prix du lithium est contenue car compensée par le fait que le Groupe a des droits relatifs à l'exploration du sous-sol pour la géothermie et la production de chaleur.

Pour les principaux PER (Lithium de France et Strasbourg), la valeur recouvrable de ces actifs a été estimée sur la base d'évaluations indépendantes, ou le cas échéant de transactions avec des tiers.

Pour les autres PER de 2Gré, la valeur recouvrable a été estimée au moyen d'une approche par DCF en actualisation les flux futurs de trésorerie sur un horizon fini cohérent avec la durée d'un contrat de réseau de chaleur. Les principales hypothèses retenues pour ce test sont :

- le plan d'affaires fondé sur des hypothèses opérationnelles et de rentabilité préparée par la direction en ligne avec le plan d'affaires du Groupe validé par le Conseil d'Administration ;
- le niveau de capex par MW ;
- le taux d'utilisation de l'actif ;
- le taux d'actualisation estimé sur la base du coût moyen pondéré du capital (6,5%).

Les tests réalisés n'ont pas conduit à constater de perte de valeur et l'absence de dépréciation est confirmée par les analyses de sensibilité.

9.5 Actifs financiers courants

Les prêts correspondant à la participation des employeurs à l'effort de construction et les dépôts et cautionnements versés principalement dans le cadre de contrats de forage sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

Les actifs financiers courants sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et cautionnements versés	286	120
Prêts, caution & autres créances – courants	5	67
Comptes courants Groupe actif	29	908
Autres actifs financiers	321	1 096
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	321	1 096

Les autres actifs financiers sont en baisse du fait de la dépréciation du compte courant d'associés DrillHeat, société mise en équivalence, et de la reconnaissance des pertes imputables au Groupe.

9.6 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres créances opérationnelles sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale qui correspond approximativement à leur coût amorti et leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, le Groupe applique la méthode simplifiée dans l'évaluation des créances commerciales et reconnaît les pertes de valeur attendues sur la durée de vie de celles-ci. Au 31 décembre 2024, les pertes de valeur attendues sont jugées négligeables.

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Stocks et en-cours	2 212	413
Créances clients et actifs de contrat	7 539	2 653
État, Impôt sur les bénéfices – créances – courant	622	57
Créances d'impôt exigibles	622	57
Créances sur personnel & org. sociaux	119	20
Créances fiscales – hors IS – courant	10 637	12 181
Autres créances	472	8
Produits à recevoir	33	-
Charges constatées d'avance	854	355
Autres actifs courants	12 114	12 565
TOTAL ACTIFS COURANTS (HORS TRÉSORERIE)	22 487	15 688

Les stocks et en-cours correspondent principalement à des équipements du *rig* B04 sur la filiale Drilldeep.

L'augmentation des créances clients en 2024 est en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires de la société Arverne Drilling Services et au chantiers en cours à la clôture de l'exercice. Il n'y a pas d'actifs de contrat car ils sont enregistrés dans les comptes de la société DrillHeat qui est mise en équivalence.

Des informations sur les dépréciations des créances clients et l'exposition du Groupe au risque de crédit figurent en Note 16.2.2.

Note 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités détenues auprès des banques. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, après déduction des découverts bancaires et de la trésorerie passive incluse dans un groupe d'actifs détenus en vue de la vente le cas échéant.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction significative.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	123 834	143 229
Concours bancaires (trésorerie passive)	(1)	(2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	123 834	143 227

Les placements de trésorerie effectués par le Groupe sont sur des instruments sans risque avec garantie en capital.

Note 11 Capitaux propres consolidés

11.1 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social d'Arverne Group est constitué de 39 834 293 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Il se décompose comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'actions :		
Actions ordinaires	34 786 517	34 786 517
Actions de préférence de catégorie A2	1 835 553	1 835 553
Actions de préférence de catégorie A3	1 835 556	1 835 556
Actions de préférence de catégorie A4	1 376 667	1 376 667
TOTAL	39 834 293	39 834 293

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes, directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

11.2 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché, pour assurer le développement futur de l'activité.

Par ailleurs, le financement des activités du Groupe se fait principalement *via* l'obtention d'emprunts, de subventions et par des augmentations de capital.

11.3 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action au 31 décembre 2024 est déterminé comme suit :

Montants en euros		31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action			
Nombre d'actions à la clôture	[A]	39 834 293	39 834 293
Nombre d'actions détenues en autocontrôle		15 660	
Nombre moyen pondéré	[C]	39 818 633	22 219 766
Résultat utilisé pour la détermination du résultat non dilué/dilué par action			
Résultat net – part du Groupe	[B]	-9 992 851	-52 034 593
Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat non dilué/dilué par action			
Nombre moyen pondéré	[C]	39 818 633	22 219 766
Nombre d'actions potentielles			
Nombre d'équivalents d'actions	[D]		
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	[B]/[C]	-0,25	-2,34
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	[B]/[C] + [D]	-0,25	-2,34

Les dividendes distribués et proposés sont nuls concernant l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Les instruments potentiellement dilutifs, qui n'ont pas été inclus dans le calcul des actions diluées parce qu'ils seraient anti-dilutifs selon IAS 33.41, sont les suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'actions :		
Actions gratuites	668 917	854 154
BSA admis aux négociations (<i>market warrants</i>)	20 648 452	20 648 452
BSA des fondateurs (<i>founders' warrants</i>)	575 460	575 460
	21 892 829	22 078 066

Note 12 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite, à la date de clôture qui résulte d'un événement passé, qui engendrera probablement une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions au 31 décembre 2024 se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Total provisions		Risques commerciaux/ juridiques/ prud'homaux	Total provisions	
	Autres provisions	non courantes		Autres provisions	courantes
31/12/2023	1 214	1 214	527	465	992
Dotations	27	27	-	205	205
Reprises utilisées	-	-	(22)	(25)	(47)
Reprises non utilisées	-	-	-	(250)	(250)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
31/12/2024	1 241	1 241	506	396	901

Au 31 décembre 2024, le total des provisions non courantes pour 1,2 million d'euros correspond essentiellement à la provision pour l'abandon des puits de la centrale de Vendenheim.

Les provisions courantes pour 0,9 million d'euros concernent des litiges fournisseurs pour 0,7 million d'euros dont 0,5 millions issus du rachat de 2gré et 0,2 million d'euros d'indemnités salariales à verser.

Note 13 Emprunts et dettes financières

13.1 Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de contrat d'affacturage, si la quasi-totalité des risques et avantages n'a pas été transférée au cessionnaire par le cédant, ce dernier doit maintenir les créances cédées au titre du contrat d'affacturage.

Le Groupe a déterminé que le contrat d'affacturage conclu en 2020 avec La Banque Postale ne remplit pas la condition du transfert des risques et avantages (contrat avec recours). Par conséquent, les créances cédées au titre de ce contrat sont maintenues au bilan en contrepartie d'une dette.

En milliers d'euros	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Année d'échéance	Valeur nominale	31/12/2024	31/12/2023
					Valeur comptable	Valeur comptable
Prêt garanti par l'État (PGE) BNP	Euro	Taux fixe	06/07/2026	180	74	120
Prêt garanti par l'État (PGE)				180	74	120
Emprunt Prêt Innovation BPI	Euro	Taux fixe	30/09/2030	1 100	1 100	1 100
Emprunt amorçage BPI	Euro	Taux fixe	04/11/2032	1 000	1 000	1 000
Emprunt Prêt Innovation BPI	Euro	Taux fixe	31/12/2031	1 165	1 165	
Avances remboursables BPI	Euro	Taux fixe	30/09/2031	326	484	326
Emprunt bancaire (acqu. groupe Georhin)	Euro	Taux fixe	30/06/2026	1 250	833	1 166
Dettes résiduelles Geoven	Euro		31/12/2028	4 600	467	3 200
Avances ADEME	Euro			-	3 111	3 111
Factor	Euro			-	987	1 078
Concours bancaires	Euro			-	1	2
Total autres emprunts				9 441	9 148	10 983
Intérêts courus				-	69	58
Total emprunts et autres dettes financières				9 621	9 290	11 161
Dette de loyers	Euro	Taux fixe		30 122	28 950	600

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, Lithium de France a souscrit à un nouvel emprunt pour 1,165 million d'euros auprès de la BPI.

En application de la convention signée avec les prêteurs de Geoven, le montant définitif à rembourser aux banques dépend de la valeur de cession des actifs de la centrale de Vendenheim diminuée des coûts de démantèlement. A fin 2024, les éléments de valorisation obtenus auprès d'experts conduisent à estimer que le montant devant être versé aux banques sera de 467 milliers d'euros.

La hausse des dettes de loyers de 28,3 millions d'euros s'explique par les nouveaux contrats de crédit-baux notamment sur le *rig* B18 et sur les nouveaux contrats de crédit-bail immobilier (Note 9.3).

13.2 Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux

Les variations des emprunts et dettes financières ainsi que des autres passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Flux de trésorerie					Variations non monétaires					31/12/2024	
	31/12/2023	Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Rembours de dettes	Autres variations	Charges d'intérêt	Var. de périmètre	Var. de juste valeur	Passifs relatifs aux contrats de location	Reclasst		Autres variations
Emprunts et dettes financières non courantes	9 593	1 323	-	-	-	254	-	(2 903)	-	(999)	-	7 269
Emprunts et dettes financières courantes	1 567	-	(123)	(463)	(92)	134	-	-	-	999	(1)	2 021
Total emprunts et dettes financières	11 161	1 323	(123)	(463)	(92)	387	-	(2 903)	-	-	(1)	9 290
Dettes de loyer non courantes	311	-	-	(492)	-	-	-	-	29 145	(4 394)	-	24 569
Dettes de loyer courantes	289	-	(115)	(520)	-	115	-	-	217	4 394	-	4 381
Total dettes de loyer	600	-	(115)	(1 012)	-	115	-	-	29 361	-	-	28 950
Autres passifs financiers non courants	-	4 525	(157)	-	-	157	91	-	-	-	520	5 136
Autres passifs financiers et dérivés courants	7 260	-	-	-	-	-	-	(4 186)	-	-	-	3 074
Autres passifs financiers et dérivés	7 260	4 525	(157)	-	-	157	91	(4 186)	-	-	520	8 210
TOTAL	19 021	5 848	(395)	(1 475)	(92)	659	91	(7 089)	29 361	-	519	46 450

En 2023, les emprunts et dettes financières se décomposaient de la manière suivante :

En milliers d'euros	Flux de trésorerie							Variations non monétaires					Autres variations	31/12/2023
	31/12/2022	Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Remboursement de dettes	Autres variations	Charges d'intérêt	Acquisition 2gré	Var. de périmètre	Var. de juste valeur	Passifs relatifs aux contrats de location	Reclassés			
Emprunts et dettes financières non courantes	2 219	499	-	-	-	-	7 048	-	(127)	-	(45)	-	9 593	
Emprunts et dettes financières courantes	2 908	12 827	(388)	(7 730)	(77)	794	5 686	706	-	-	(13 170)	11	1 567	
Total emprunts et dettes financières	5 127	13 326	(388)	(7 730)	(77)	794	12 734	706	(127)	-	(13 215)	11	11 161	
Dettes de loyer non courantes	23	-	-	-	-	-	-	36	-	487	(325)	89	311	
Dettes de loyer courantes	26	-	(13)	(215)	-	13	-	33	-	49	325	71	289	
Total dettes de loyer	49	-	(13)	(215)	-	13	-	69	-	536	-	161	600	
Autres passifs financiers et dérivés	11 689	2 173	-	-	-	-	-	-	(2 327)	-	(4 275)	-	7 260	
Total	16 866	15 499	(401)	(7 945)	(77)	807	12 734	775	(2 454)	536	(17 491)	172	021	

Note 14 Autres passifs financiers et dérivés

Les bons de souscription d'actions exerçables en un nombre variable d'actions ordinaires sont des instruments dérivés devant être évalués à la juste valeur à chaque clôture, avec les variations de juste valeur comptabilisées en résultat financier.

Les options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle sont à comptabiliser à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Toutefois, compte tenu de leurs caractéristiques, leur valeur a été déterminée comme étant non significative.

Les options de vente à la main d'investisseurs tiers sur les participations ne donnant pas le contrôle générant une obligation contractuelle de délivrer de la trésorerie doivent faire l'objet d'une comptabilisation d'un passif financier. Le passif financier doit être évalué à la date d'acquisition à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice. Il doit être ensuite réévalué sur la base du taux d'actualisation d'origine en cas de modification du montant ou calendrier de versement de ce dernier. Le Groupe a fait le choix de comptabiliser initialement le passif en contrepartie de la décomptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet de l'option de vente, et de comptabiliser les variations ultérieures du passif en capitaux propres.

Au 31 décembre 2024, les autres passifs financiers et dérivés sont évalués ci-après :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Drilldeep	520	-
Comptes courants passifs	4 616	-
Autres passifs financiers	5 136	-
Instruments dérivés passifs	3 074	7 260
Autres passifs financiers et dérivés	3 074	7 260

14.1 Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de DrillDeep

Le 21 mars 2024, les associés de la société DrillDeep ont signé un pacte d'associés ainsi qu'un contrat de prêt entre associés. Le pacte identifie trois situations dans lesquelles l'associé Herrencknecht cèderait ses actions à Arverne Group :

- option d'achat (call) en cas de situation de blocage ;
- option de vente (put) après la période d'inaliénabilité de 7 ans ;
- droit de sortie conjointe.

L'option d'achat et l'option de vente des actions d'Herrencknecht se définissent comme le montant le plus bas entre la valeur nominale des actions souscrites (520 milliers d'euros) augmentée des intérêts (au taux maximal fiscalement déductible en France) ou un prix fixé par expert si celui-ci est inférieur (la juste valeur des actions). Compte tenu de la très faible probabilité de situation de blocage et donc d'exercice de l'option d'achat, la juste valeur de l'option d'achat est considérée comme non significative. L'option de vente donne lieu, quant à elle, à l'enregistrement d'une dette à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice. Compte tenu des perspectives à horizon 7 ans, le prix d'exercice correspond à la valeur nominale des actions souscrites augmentée des intérêts au taux légal et actualisé à la date de clôture.

14.2 Compte courant passif

L'essentiel des comptes courants passifs au 31 décembre 2024 est relatif au compte courant d'Herrencknecht, associé dans la société DrillDeep pour un montant de 4,5 millions d'euros.

14.3 Bons de souscription d'actions de Lithium de France « BSA Ratchet B »

Lithium de France a réalisé deux augmentations de capital au titre de l'exercice 2023 dont la première a été effectuée le 4 mars 2023 et la seconde le 30 septembre 2023. Au total, 1 227 679 actions ordinaires de catégorie B dites « Actions B » (Note 5.4) assorties de 1 227 679 bons de souscription d'actions anti dilutifs dits « BSA Ratchet B » ont été émis. À chaque Action B est rattaché un BSA Ratchet B. Ensemble, l'Action B et le BSA Ratchet B forment une

« ABSAR B ». Arverne Group a souscrit à 558 036 ABSAR B tandis que les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle sur Lithium de France ont souscrit à 669 643 ABSAR B.

Les BSA Ratchet B de Lithium de France, exerçables en un nombre variable d'actions ordinaires, sont des instruments dérivés comptabilisés en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, avec les variations de juste valeur comptabilisées en résultat. Seuls les BSA Ratchet B détenus par les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle sur Lithium de France sont évalués et figurent en autres passifs financiers.

BSA Lithium de France	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de BSA	1 227 679	1 227 679
Prix de l'action Lithium de France	32,95 €	25,40 €
Volatilité de l'action Lithium de France	54,23 %	67,7 %
Taux d'intérêt	BSA Ratchet B : 2,204%	BSA Ratchet B : 2,606 %
Dividendes	0%	0 %
Probabilité d'occurrence d'un événement de liquidité	Mi-2025 : 70 % Mi-2026 : 10 %	Mi-2025 : 40 % Mi-2026 : 60 %
Juste valeur des BSA (en milliers d'euros)	3 074	7 260

Les BSA Ratchet B détenus par les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle, soit un total de 669 643 bons, ont été comptabilisés en date d'octroi (soit le 4 mars 2023 et le 30 septembre 2023) pour un montant total de 7,05 millions d'euros en contrepartie des capitaux propres.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des BSA Ratchet B détenus par les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 3,07 millions d'euros, soit 5,1 euros par BSA Ratchet B. La variation de juste valeur d'un montant de

4 186 milliers d'euros est comptabilisée en autres produits financiers (Note 7). Les BSA expirent le 6 septembre 2026.

Au 31 décembre 2024, sur la base des mêmes hypothèses, une augmentation du prix de l'action de 5 %, de la volatilité de 5 % ou des scénarii de probabilité d'occurrence d'un événement de liquidité alternatifs, auraient pour conséquence une variation de la juste valeur des BSA de respectivement - 324 milliers d'euros, + 196 milliers d'euros et + 745 milliers d'euros.

Note 15 Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspondent généralement à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2024, les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Complément de prix Georhin	-	1 506
Autres dettes – non courant	1 628	1 931
Autres passifs non courants	1 628	3 437
Dettes fournisseurs	10 230	3 746
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) – courant	10 209	7 032
État – impôts sur les bénéfices – courant	-	55
Dettes d'impôt exigible	10 209	7 087
Dettes sociales – courant	3 055	1 955
Produits constatés d'avance	57	119
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	3 138	-
Complément de prix Georhin	1 506	-
Autres dettes – courant	648	205
Autres passifs courants	8 403	2 278
FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	30 470	16 549

Les autres passifs non courants correspondent au plan de sauvegarde des sociétés 2gré, Geoven et Fongecom comptabilisées à la juste valeur pour un montant total de 1,6 millions d'euros. Le complément de prix Georhin pour 1,5 million d'euros est passé en courant car dû sur l'exercice 2025.

Les dettes fournisseurs sont en forte augmentation (6,5 millions d'euros) essentiellement portée par Arverne Drilling Services et la hausse d'activité.

La variation des dettes fiscales entre l'exercice 2024 et l'exercice 2023 s'explique principalement par de la TVA sur des factures de ventes non payées à la clôture sur Arverne Drilling Services (forte activité sur la fin de l'exercice 2024 en comparaison à fin 2023).

La variation des dettes sociales de 1,1 million d'euros s'explique principalement par la hausse des effectifs.

Les 3,1 millions de dettes sur acquisitions d'actifs courants correspondent à la campagne sismique du PER de Riom sur 2gré, pour laquelle la majorité des factures n'étaient pas échues à la clôture.

Note 16 Instruments financiers et gestion des risques

16.1 Classement et juste valeur des instruments financiers

Les niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés de l'instrument sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés de l'instrument inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	31/12/2024		31/12/2023	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Créances clients et comptes rattachés	Coût amorti	Note 1	7 539	7 539	2 653	2 653
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	321	321	1 096	1 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	123 834	123 834	143 229	143 229
Total actifs financiers courants			131 694	131 694	146 977	146 977
TOTAL ACTIFS			131 694	131 694	146 977	146 977
Emprunts bancaires et autres dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 – Note 5	7 269	7 269	9 593	9 593
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de DrillDeep	Coût amorti	Niveau 3 - Note 7	520	520	-	-
Autres passifs financiers non courants	Coût amorti	Note 1	4 616	4 616	-	-
Total passifs financiers non courants			12 405	12 405	9 593	9 593
Dettes de loyers non courantes	Coût amorti	Note 4	24 569	24 569	311	311
Emprunts bancaires et autres dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 – Note 5	2 021	2 021	1 567	1 567
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Coût amorti	Note 1	10 230	10 230	3 746	3 746
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par résultat	Niveau 3 – Note 6	3 074	3 074	7 260	7 260
Total passifs courants			15 325	15 325	12 574	12 574
Dettes de loyers courantes	Coût amorti	Note 4	4 381	4 381	289	289
TOTAL PASSIFS			56 680	56 680	22 767	22 767

Note 1 – La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 – La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers non courants est jugée non significative.

Note 3 – La juste valeur des titres de participation non consolidés est non significative.

Note 4 – Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur ne sont pas fournis.

Note 5 – La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

Note 6 – La juste valeur des instruments dérivés (BSA) a été déterminée sur la base d'évaluation d'un niveau 3 de juste valeur, évaluée sur la base du modèle et des hypothèses détaillés en Note 14.

Note 7 – La juste valeur des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle de Lithium de France correspond à la juste valeur des actions dans la mesure où le prix d'exercice correspond à la juste valeur des titres.

16.2 Gestion des risques

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité. Le risque de change est considéré comme négligeable dans la mesure où les transactions en devises étrangères ne sont pas significatives.

16.2.1 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe possède uniquement des emprunts à taux fixe. Les principales caractéristiques en matière de taux d'intérêt des instruments financiers sont données en Note 13.1.

Le Groupe n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

16.2.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont détenus auprès de contreparties bancaires et d'institutions financières de premier rang.

Le Groupe considère que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie présentent un risque de crédit très faible au vu des notations de crédit externes de leurs contreparties.

Créances clients et actifs sur contrats

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Cependant, la direction prend aussi en considération les facteurs pouvant exercer une influence sur le risque de crédit de la clientèle, notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lesquels les clients exercent leur activité.

Le risque est toutefois limité dans la mesure où les clients sont des grands comptes, principalement français et sans problématique de solvabilité.

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit lié aux créances clients en établissant un délai de paiement maximum 45 jours fin de mois.

L'ancienneté des créances du Groupe se présente comme suit :

31/12/2024	Valeur comptable brute	Dépréciation	Valeur nette
Courantes (non échues)	7 318	-	7 318
Échues depuis 30 jours au plus	41	-	41
Échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	7	-	7
Échues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	7	-	7
Échues depuis plus de 90 jours	614	(448)	166
TOTAL	7 987	(448)	7 539

Les créances dépréciées sur l'exercice 2024 correspondent à une créance avec la société liée AR Worldwide ainsi qu'à des dépréciations sur la société 2gré datant de l'acquisition.

16.2.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de

trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

31/12/2024	Flux financiers contractuels					
	Valeur comptable	Total	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	9 290	12 527	2 494	751	8 646	636
Dettes locatives	28 950	28 950	4 381	19 626	1 638	3 305
Dettes fournisseurs	10 230	10 230	10 230	-	-	-
Passifs financiers dérivés	3 074	3 074	-	3 074	-	-
Autres passifs financiers	5 136	5 136	5 136	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	56 680	59 918	22 241	23 451	10 284	3 941

Pour apprécier le risque de liquidité, le Groupe met en place un processus de prévisions de trésorerie afin d'identifier pour l'année à venir et les années suivantes : (i) les besoins de liquidités, notamment au regard des prévisions d'investissements du Groupe, et (ii) les financements à mobiliser.

Cette analyse permet de conclure que le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour les douze prochains mois avec une trésorerie de 123,8 millions d'euros au 31 décembre 2024, placée sur des supports sans risque, immédiatement disponible et sans restriction d'accès.

Au-delà de cet horizon, la réalisation des prévisions d'investissements dépendra de la capacité du groupe à mobiliser les financements nécessaires sous la forme de dettes bancaires, subventions, notamment fonds chaleur, ou encore par le biais de partenaires externes. Dans la mesure où la sécurisation du financement est une étape préalable à la décision finale d'investissement dans les projets, le groupe a la capacité de différer tout ou partie de ses investissements permettant ainsi de sécuriser la liquidité du Groupe.

Note 17 Transactions avec les parties liées

La rémunération des principaux dirigeants est fournie en Note 6.5.5.

Les autres parties liées correspondent aux entreprises mises en équivalence, Arverne Worldwide, Arverne Resources Caucasus et DrillHeat. Les transactions avec celles-ci sont présentées en Note 5.6.

Note 18 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	48 555	28 719
Caution bancaire retenue de garantie	-	18
Caution bancaire bon paiement Sous-traitant	-	293
Caution solidaire	20 055	-
Garantie à première demande	92	-
Garantie maison mère/lettre de confort	108	108
Complément de prix	28 300	28 300

Les cautions solidaires concernent essentiellement les permis exclusifs de recherche de Lithium de France « les Coteaux » et « les Coteaux Minéraux ». En effet, le 30 avril 2024, Arverne Group SA s'est portée caution solidaire et indivisible de sa filiale Lithium de France pour l'exécution combinée de ses engagements de travaux vis-à-vis de l'État à hauteur de 11 505 milliers d'euros au titre du permis exclusif de recherches portant sur les gîtes géothermiques dit « les Coteaux », et des engagements de travaux à hauteur de 7 800 milliers d'euros au titre du permis exclusif de recherche portant sur le lithium dit « Les Coteaux Minéraux ».

Le complément de prix à verser concernant le redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027. Ce complément de prix est non comptabilisé car considéré comme non probable à la date de clôture.

Note 19 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

	31/12/2024					
	KPMG		Deloitte		Ernst & Young	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Audit						
Commissaires aux comptes, certification, examen de comptes individuels et consolidés						
Émetteur	139	70%	181	89%	-	-
Filiales intégrées globalement	45	23%	15	7%	22	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
Émetteur	15	7%	8	4%	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Total	199	100%	204	100%	22	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	199	100%	204	100%	22	100%